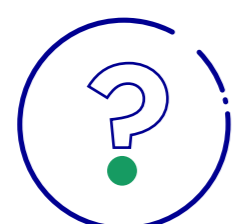


La dose de rappel : POUR QUI ET OÙ ?

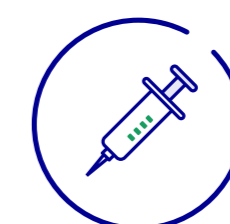
Le rappel est administré à partir de **6 mois** après la dernière injection, ou **4 semaines** si on a reçu un vaccin Janssen (ou à défaut le plus rapidement possible).
Les personnes sévèrement immunodéprimées peuvent recevoir le rappel à **partir de 3 mois** après la dernière injection, sur avis médical.





Mon âge



Ma situation



Pfizer-BioNTech ou Moderna

Mon âge	Ma situation	Pfizer-BioNTech ou Moderna
12 à 17 ans inclus	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité	 <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • A l'école/Mon lieu d'apprentissage • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
	Dans toutes les autres situations	<p>Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel</p>
18 à 64 ans inclus	J'ai été vacciné avec le vaccin Janssen	 <p>Je reçois une dose de rappel</p>
	Je suis immunodéprimé, j'ai une pathologie à haut risque ou une comorbidité	<ul style="list-style-type: none"> • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie
	Je fais partie de l'entourage d'une personne immunodéprimée	<ul style="list-style-type: none"> • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale
	Je suis un professionnel des secteurs de la santé, du médico-social, du transport sanitaire de l'aide à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables ou pompier	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de vaccination • Mon lieu de soin
	Dans toutes les autres situations	<p>Pour l'instant, je ne suis pas éligible au rappel</p>
65 ans et plus	Quelle que soit ma situation	 <p>Je reçois une dose de rappel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mon lieu d'hébergement (EHPAD, USLD, résidence autonomie) • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage-femme • Chirurgien-dentiste • Laboratoire de biologie médicale • Centre de vaccination • Mon lieu de soin

- Le rappel vaccinal se fait forcément avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna, quel que soit le vaccin utilisé précédemment).
- Les personnes ayant un schéma vaccinal à une dose sont également éligibles.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19